



Le seize avril deux mille vingt-six à 19 heures a eu lieu dans la nouvelle salle du conseil municipal le conseil municipal convoqué par mail le 10 avril 2026

Présents : Manuel ANTOINE, Thibaut BASTET, Florian BRACHET, Sébastien BAUR, Mathieu CHARRAS, Laurence DOSE, Christelle LACOUR, Olivier LAGRANGE, Rachel LAURENT, Sylvie MARTIN.

Absent ayant donné pouvoir : Hervé LEYDIER pouvoir à Mathieu CHARRAS

Votants : 11

Une quinzaine de personnes sont présentes dans le public.

Le quorum est atteint.

Secrétaire de la séance : Christelle LACOUR

Séance ouverte à 19 h

Le procès-verbal de la séance précédente ayant été envoyé à tous les élus par mail, Monsieur le maire demande s'il y a des observations. Le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité

Il est ensuite procédé à l'examen, au débat et au vote des délibérations inscrites à l'ordre du jour, étant précisé que tous les attendus des délibérations et les conventions liées aux délibérations ont été adressés aux élus par mail.

1 - Subventions aux associations communales pour l'année 2026

Monsieur le maire informe l'assemblée que l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget. Dans le cadre de sa politique de soutien en faveur des associations, la commune octroie chaque année son concours financier aux associations communales afin de contribuer à leurs dépenses de fonctionnement ou au développement d'activités et de projets. 5 associations communales sur 6 ont fait parvenir leurs bilans financiers.

Monsieur Manu Antoine s'étonne des critères fixés par la Commission des Finances et demande des précisions.

Monsieur le maire expose qu'une enveloppe en réserve est proposée. Elle sera ouverte aux associations n'ayant pas fourni à temps leurs bilans, aux nouvelles associations, aux demandes complémentaires des associations déjà soutenues, suivant une nouvelle délibération du conseil municipal. Après avoir étudié les documents précités et suivants les critères validés par la commission des finances, Monsieur le maire propose de verser aux associations communales ci-dessus les subventions de fonctionnement suivantes :

1 Comité des Fêtes : 500 €

2 Association Communale de Chasse Agréée : 400 €

3 Les Années Bonheur : 150 €

4 Un Autre Regard : 150 €

5 La Boule du Lançon : 100 € en attente de réception du bilan financier

6 Réserve : 700 €

Manuel Antoine, président de deux associations subventionnées ne prend pas part au vote

Votants : 10

Pour : 10

2 - Vote du taux des 3 taxes communales pour l'année 2026

Monsieur le maire rappelle les taux et les produits des taxes directes locales votés en 2025.

- taxe foncière : 26,59 % pour un produit de 158.928 €

- taxe foncière non bâtie : 44,91 % pour un produit de 17.470 €

- taxe d'habitation (résidences secondaires) : 10,56 % pour un produit de 17.413 €

- allocations compensatrices : 3.125 €

En raison du récent renouvellement municipal, la commission des finances propose de maintenir ces taux pour l'année 2026 pour les produits attendus suivants (jointés par mail aux conseillers) :

- taxe foncière : 161.960 €

- taxe foncière non bâtie : 15.449 €

- taxe d'habitation : 16.474 €

- allocations compensatrices : 3.939 €

Votants : 11

Pour : 11

Monsieur le Maire précise qu'il a rencontré ce jour la DGFIP qui a attiré son attention sur l'absence d'effort fiscal depuis des années. L'effort fiscal conditionne l'octroi des dotations d'État et des subventions du Département. Elles sont des ressources essentielles pour la commune. Elles sont calculées en fonction de l'effort fiscal et du potentiel fiscal. Certaines petites communes ont déjà perdu jusqu'à 15 % de subventions en l'absence d'effort fiscal. La commission des finances devra engager une réflexion à ce sujet l'année prochaine si la commune veut maintenir son « pouvoir d'achat ».

3 - Désignation du correspondant défense

Monsieur le maire expose que le correspondant défense est chargé sous son autorité :

- d'informer le conseil municipal et les administrés sur les questions de défense (politique de défense, organisation des forces armées, réserves, volontariat, recrutement) ;

- de contribuer à la sensibilisation des citoyens au parcours de citoyenneté et à la Journée défense et citoyenneté ;

- de participer aux actions de mémoire et de valorisation du patrimoine liés aux anciens combattants et aux conflits ;

- d'assurer l'interface avec le délégué militaire départemental (DMD) et, le cas échéant, avec le référent « correspondant défense » de l'Union-IHEDN ;

- de relayer les informations et documents transmis par le ministère des Armées et la préfecture concernant la défense et le lien Armée-Nation.

Les fonctions de correspondant défense sont exercées pour la durée du mandat municipal en cours, sauf décision contraire du maire. Monsieur le maire propose Monsieur Olivier LAGRANGE.

Votants : 11

Pour : 11

4 - Désignation des délégués ambroisie

Dans le cadre du dispositif de lutte contre l'ambroisie mis en place dans les départements de la région Rhône-Alpes, le conseil municipal, à la demande de l'Etat, doit désigner des référents ambroisie visant à appuyer l'action de lutte au plus près du terrain pour une meilleure efficacité.

L'Agence Régionale de la Santé Rhône-Alpes est chargée d'animer le réseau de référents communaux et intercommunaux sur la région.

Les référents ont pour mission de localiser la présence de la plante, de rencontrer les propriétaires et/ou occupants concernés pour les inciter à prendre les mesures appropriées.

Monsieur le maire propose de remplir cette mission en qualité de titulaire et propose Laurence DOSE en suppléante.

Votants : 11

Pour : 11

5 - Désignation des délégués au Syndicat d'Irrigation Drômois

Monsieur le maire indique que la commune adhérente au SID doit élire 2 représentants pour siéger au sein du comité. Monsieur le Maire propose de siéger au SID en tant que titulaire avec Sébastien BAUR. suppléant.

Votant : 11

Pour 11

La délibération relative à composition de la Commission d'Appel d'Offres est ajournée.

6- Désignation du référent Règlementation Générale sur la Protection des Données

Monsieur le maire présente au conseil municipal la convention unique signée le 11 avril 2025 entre la commune de Portes en Valdaine et le CDG 26 Cette convention porte sur l'utilisation de certaines prestations fournies par le CDG 26 pour 3 ans. Les prestations concernées sont les suivantes : médecine du travail, paie à façon, archives et RGPD Monsieur le Maire précise, pour bénéficier de ces prestations, il convient de s'acquitter d'une cotisation obligatoire (cotisations et tarifs 2026 envoyés par mail aux conseillers). Il conviendrait de pouvoir bénéficier dès que possible de l'archivage et la RGPD suivant le tarif fixé pour l'année 2026 par le CDG 26 s'élève à 241 € par jour pour les communes affiliées.

Votant : 11

Pour 11

7 - Commission extra-municipale « bois communaux »

Monsieur le maire indique que le code général des collectivités territoriales prévoit que le conseil municipal peut créer des comités consultatifs ou commissions extra-municipales sur tout problème d'intérêt communal concernant tout ou partie du territoire de la commune.

Ces comités ou commissions extra-municipales comprennent des personnes qui peuvent ne pas appartenir au conseil municipal (administrés, associations locales, institutions diverses...).

Sur proposition du maire, il en fixe la composition pour une durée qui ne peut excéder celle du mandat municipal en cours. Les comités ou commissions extra-municipales peuvent être consultés par le maire sur toute question ou projet intéressant les services publics et équipements de proximité. Ils peuvent par ailleurs transmettre au maire toute proposition concernant tout problème d'intérêt communal pour lequel ils ont été institués. Vu le règlement intérieur du conseil municipal, considérant qu'il est souhaitable d'associer et de consulter les administrés et les services de l'ONF sur les projets et décisions de la commune concernant les bois communaux, Monsieur le maire propose d'instituer un comité consultatif ou commission extra-municipale « bois communaux » pour la durée du présent mandat. Il propose pour :

- les membres élus : T BASTET, F BRACHET, M CHARRAS, O LAGRANGE, H LEYDIER
- les extérieurs au conseil municipal : O ARCH, N BERT, G CHARRAS, R DOSE
- un représentant de l'ONF

Pour son fonctionnement, ce comité consultatif ou commission extra-municipale pourra disposer de la salle du conseil municipal pour se réunir. Ce comité ou commission extra-municipale devra communiquer, pour information, à l'ensemble des membres du conseil municipal : :

- une copie des convocations comportant l'ordre du jour de la séance,

- le compte rendu de chaque réunion.

Votant : 11

Pour 11

8 - Désignation du référent déontologue des élus

Monsieur le maire a transmis aux conseillers le projet de convention d'adhésion à la mission référent déontologue des élus mise en place par le centre de gestion de la Drôme. Conformément aux principes déontologiques applicables aux élus au sein d'une charte de l' élu local, « tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect » de ces principes. Il indique que le centre de gestion de la Drôme propose aux collectivités une convention de mutualisation de la fonction de référent déontologue des élus. Tenu au secret professionnel et à la discrétion, le référent déontologue doit exercer ses missions en toute indépendance et impartialité. Il ne peut donc pas être élu local - ou l'avoir été il y a moins de trois ans - ou agent territorial dans la collectivité concernée ni se trouver en situation de conflit d'intérêt avec celle-ci. Le CDG26 en collaboration étroite avec l'AMF26, propose de mutualiser la fonction de référent déontologue des élus au moyen d'une convention spécifique. Il propose Madame Élise UNTERMAIERKERLÉO, formée à cette mission.

Votant : 11

Pour 11

Compte rendu des commissions

1- Commission des finances (élue référente : Rachel LAURENT)

Elle s'est réunie à deux reprises :

-pour définir les critères d'attribution des subventions aux associations, étudier les bilans financiers, les trésoreries, les rapports d'activité et projets de chacune d'entre elles. Des propositions pour chaque association dont la complétude du dossier est avérée ont été faites.

- pour désigner les membres de la commission « attribution des logements », prendre acte de 2 départs de locataire, fixer les critères d'attribution des logements, valider un devis pour les diagnostics techniques.

Elle doit se réunir la semaine prochaine pour l'élaboration du budget primitif 2026.

2 - Commission attribution des logements (élu référent : Hervé LEYDIER)

Elle s'est réunie pour étudier les 3 demandes de logements du T4 en RDC à l'ancienne Boulangerie, logement pour personnes à mobilité réduite. Elle a attribué ce logement à une personne répondant aux critères. Le diagnostic du logement sera refait s'il est obsolète (à vérifier). Elle a pris note qu'un autre logement de type 1 se libère au Prieuré et se réunira prochainement pour l'attribuer.

3 - Commission voirie (élu référent : Olivier LAGRANGE)

Elle est en attente des devis de voirie, d'épaveuse et de fauchage pour leur inscription au budget 2026.

Les devis de travaux de voirie 2026 seront déposés à la commission cantonale qui a lieu en fin de mois, travaux qui, nous le souhaitons, pourront être subventionnés par le Département.

L'élu référent précise qu'il a rencontré les habitants du hameau de l'Allier et qu'il a fait chiffrer les travaux pour pallier les inondations récurrentes que ces riverains subissent depuis ces dernières années. Dans un 1^{er} temps, des travaux d'urgence seront engagés. D'autres travaux plus conséquents suivront en fonction du résultat qu'auront donné les 1^{ers} travaux d'urgence.

La commission a contrôlé la facture de l'entreprise qui a travaillé en 2025 et notamment les métrages facturés pour les curages de fossés. Il s'avère qu'il y a inadéquation entre les métrages facturés et les travaux réalisés. Cette entreprise sera recontactée pour justifier de son travail et des métrages facturés, sachant qu'aucune réserve n'a été faite sur ces travaux par l'ancienne municipalité.

4 - Commission bâtiments (élu référent : Hervé LEYDIER)

La commission a fait chiffrer la fourniture et la pose d'un panneau d'information lumineux. Ce devis sera déposé à la réunion cantonale pour demande de financement. Elle est en attente des états des lieux des locataires sortants pour d'éventuels travaux de rénovation des logements. Elle doit se réunir prochainement pour dresser un état des lieux des différents bâtiments.

5 - Commission communication (élu référent : Mathieu CHARRAS)

L'élu référent précise que le site internet est en cours d'actualisation et qu'un mail sera adressé à la population pour l'informer de l'activation de l'application panneau pocket. La liste des délégations et des compositions de commission est en cours d'élaboration en fonction des différentes nominations du jour et à venir.

6 - Commission associations (élue référente : Sylvie MARTIN)

Elle a dressé une liste non exhaustive des différentes manifestations connues à ce jour :

- 1^{er} mai : matinée troc des plantes et vente de muguet organisée par un Autre Regard,
- Le 7 juin : journée plein air marche et peinture pour petits et grand (association en cours de création) journée sur laquelle la commission reviendra dès réception des statuts
- 13 juin : soirée braséro organisée par le Comité des Fêtes
- 28 juin : repas paella organisé par les Années Bonheur
- en juillet (date à choisir) : repas communal
- 24 juillet : concert de l'Agglo - Groupe Celtique
- 8 et 9 août : fête votive organisée par le Comité des Fêtes
- 18 octobre : loto inter associations à finaliser
- en octobre : soirée « terroir » organisée par le Comité des Fêtes (date à fixer)

7 - SIVOS (élue référente : Christelle LACOUR)

Christelle Lacour a été désignée Présidente du SIVOS de la Valdaine hier avec 1 vice-président pour la Touche et 1 pour Rochefort. Le prochain conseil syndical se tiendra le 30 avril prochain. Ordre du jour : vote du budget primitif 2026.

8 - La commission affaires sociales et solidaires se réunit la semaine prochaine.

Informations diverses

- L'Inspectrice des Finances Publiques, conseillère aux décideurs locaux reçue ce jour en mairie, a attiré l'attention du maire et le l'élu référente finances sur les charges de fonctionnement générées par la Salle des Fêtes au regard du peu de locations annuellement encaissées. D'une part, les tarifs devront être revus par la commission des finances qui devra également travailler sur des objectifs clairs. D'une manière plus générale, les charges de fonctionnement devront être analysées pour dégager une capacité d'autofinancement plus importante si la commune veut engager des investissements sans impacter sa réserve.
- La cérémonie du 8 mai aura lieu au cimetière à 11h30. A l'issue de la manifestation, un verre de l'amitié sera offert par la municipalité à la population à la salle du conseil municipal et des associations.
- Le règlement intérieur du conseil municipal portant le visa de la Préfecture a été adressé à l'ensemble des élus. Il sera mis en ligne pour que chacun puisse le consulter.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h55

Questions du public

1 - Le Président du Comité des Fêtes informe d'une réunion de lancement de la saison le 17 avril 2026. Une nouvelle animation de Noël aura lieu en décembre. Monsieur le maire répondra au mail qu'il vient de recevoir du Comité des Fêtes.

2 - Un représentant de l'association le Petit Train du Picodon propose la projection d'un film réalisé en 2017 couplé avec un documentaire sur les petits chemins de fer de la Drôme. L'association souhaite privilégier une date avant le 31 octobre. Gratuité des entrées.

Monsieur le maire invite l'association à se rapprocher du secrétariat de la mairie pour retenir une date sur le planning de la salle des fêtes et remercie l'association pour sa proposition.

3 - Une habitante du village s'interroge :

- sur la pertinence et le coût d'un panneau d'informations lumineux. Monsieur le maire indique qu'un devis sera déposé à la commission cantonale pour un financement. En fonction du montant de l'aide, la commission des finances reviendra devant le conseil municipal.

- sur la remise en eau du lavoir. La commission bâtiment recherche une solution pérenne pour que l'eau puisse circuler plus facilement et pour éviter qu'elle stagne.

- sur les incivilités autour des points de collecte des ordures ménagères : Monsieur le maire indique que si les usagers persistent à déposer des encombrants ou des ordures ménagères à terre, il pourra être envisagé de mettre un système de vidéosurveillance auquel cas, un panneau signalant cette installation sera mis en place.

- sur les papiers et plastiques le long du Lançon : Monsieur le maire sollicitera Montélimar Agglomération pour voir s'il est possible de poser un grillage de protection pour pallier la dispersion des papiers et plastiques dans le Lançon les jours de grands vents.

- sur l'aspect réglementaire des petits plots installés par l'ancienne municipalité dans la traverse. Il est demandé à Florian Brachet de communiquer les coordonnées du maître d'œuvre de la traverse afin que Monsieur le maire puisse l'interroger à ce sujet.

4- un riverain de la RD 127 s'interroge sur les conséquences de l'activité d'un auto entrepreneur garagiste. Il émet des craintes quant à une éventuelle pollution des eaux de surface et souterraine. Monsieur le maire indique qu'à sa connaissance aucune pollution n'a été constatée et qu'aucune plainte n'a été déposée.

**Le Maire,
Thibaut BASTET**

**La Secrétaire de Séance
Christelle LACOUR**